

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT BOULEVARD WILSON A L'OCCASION D'UNE BROCANTE LE JEUDI 13 JUILLET 2017

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de garantir la sécurité des passants et brocanteurs à l'occasion d'une brocante organisée sur Boulevard Wilson le Jeudi 13 Juillet 2017.

ARRETE

ARTICLE 1° : La circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sont interdits, sur le Boulevard Wilson depuis le passage piéton situé au droit du magasin « LUNATIK » jusqu'au passage piéton situé au droit de la maison de la presse, du Mercredi 12 Juillet 2017 à 12H00 au Jeudi 13 Juillet 2017 à 20H00.

ARTICLE 2° : Par dérogation à l'article 1°, des véhicules de type « camion » ou « camionnette » appartenant à l'organisation de la brocante seront autorisés à circuler et s'arrêter sur les emplacements réservés, soit environ 25 places uniquement pour déposer et récupérer de la marchandise en début et en fin de brocante à 06H00 et à 18H00 le Mercredi 13 Juillet 2017.

ARTICLE 3° : Un système de barriérage sera mis en place par les services techniques de la Ville de Calvi.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 5° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Monsieur Santelli.

Fait à CALVI, le 27 Juin 2017

